

■ Poursuite du développement du Nutri-Score

Dans sa déclaration de politique générale du 12 juin 2019, le Premier ministre a mentionné la volonté du gouvernement de rendre le Nutri Score obligatoire dans le cadre d'une discussion avec la Commission et les partenaires Européens. En France, 120 entreprises, se sont engagées sur leurs marques sur le site de Santé Publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/150265/2169596>) : distributeurs, grandes et petites entreprises de transformation alimentaire. Ceci représente un total d'environ 30 000 produits alimentaires. Elles disposent d'un délai de deux ans pour faire apparaître le Nutri Score sur l'ensemble de leurs produits en magasin. Dans plusieurs pays européens les discussions avancent en vue d'une décision relative à l'étiquetage graphique en face avant. Sept associations de consommateurs européennes ont lancé une initiative citoyenne européenne, visant à demander à la Commission européenne d'imposer l'étiquetage simplifié « Nutri-Score ». Pour cela 1 million de signature sont attendues d'ici le 8 mai 2020 sur le site géré par la Commission <https://eci.ec.europa.eu/009/public/#/initiative>.

■ Lancement par la DGS d'un appel à projets de recherche intervention sur l'adaptation et l'impact du Nutri-Score en restauration collective et commerciale

Le PNNS4 prévoit d'étendre le Nutri-Score à la restauration collective et commerciale. Dans cette perspective, la Direction générale de la santé lance un appel à projet de recherche intervention, doté de 300 000 €, dont l'objectif est de soutenir des expérimentations visant à évaluer, en conditions réelles, l'impact de la mise en place du Nutri-Score principalement sur l'évolution de la composition nutritionnelle des repas choisis par les convives. Cinq types de restauration sont ciblés : restauration universitaire, restauration d'entreprise (en gestion directe et en gestion concédée), la restauration rapide et la restauration self-service. Ne sont pas concernées la restauration scolaire, hospitalière et médico-sociale, ainsi que dans les structures d'accueils de la petite enfance. Un comité examinera en octobre les propositions attendues pour le 23 septembre 2019.

Retrouvez le texte de l'appel à projets ainsi que le dossier de candidature sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/nutri-score-et-restauration-collective-et-commerciale-appel-a-projets-de>

■ Publication des avis de l'Anses sur l'actualisation des repères du PNNS pour les populations spécifiques

Sur la base d'une saisine de la Direction générale de la santé et dans la suite de son avis sur l'actualisation des repères de consommations alimentaires du PNNS de décembre 2016 pour la population générale adulte, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié le 25 juin 2019 quatre avis d'expertise sur la nutrition de populations spécifiques (nourrissons, enfants et adolescents, femmes enceintes et allaitantes, femmes dès la ménopause et hommes de plus de 65 ans).

Ces avis constituent la base scientifique qui permettra au Haut Conseil de la Santé Publique puis à Santé publique France, d'élaborer des messages adaptés à chaque catégorie de population afin de permettre leur diffusion et leur appropriation.

Consulter les avis de l'Anses relatifs à l'actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les populations spécifiques :

<https://www.anses.fr/fr/content/nutrition-des-enfants-des-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-et-des-femmes-enceintes-ou-allaitantes-%E2%80%99anses>

■ Lancement d'une campagne de communication sur les recommandations nutritionnelles à destination des adultes par Santé publique France

Les nouvelles recommandations nutritionnelles du PNNS ont été publiées en janvier 2019. Afin de les faire connaître une campagne de communication est prévue par Santé publique France à partir d'octobre 2019. La campagne TV fera plus particulièrement la promotion des recommandations sur les féculents complets et les légumes secs. Une affiche reprenant l'ensemble des recommandations sera diffusée en parallèle aux acteurs relais.

■ Publication de l'avis de l'Anses sur les allergies alimentaires

La Direction générale de la santé a saisi l'Anses le 14 décembre 2015 afin de faire un état des lieux des nouvelles données scientifiques et de proposer des orientations pour une meilleure gestion de la problématique des allergies alimentaires. Les allergies alimentaires constituent une préoccupation de santé publique, compte tenu de l'évolution des habitudes alimentaires et de l'introduction de nouveaux aliments sur le marché. Dans son rapport, rendu en février 2019, l'Anses souligne la nécessité de mieux connaître la fréquence des allergies alimentaires en France, d'identifier les allergènes émergents, ainsi que de mieux informer les médecins et les consommateurs.

Pour plus d'informations :

<https://www.anses.fr/fr/content/allergies-alimentaires-am%C3%A9liorer-l%E2%80%99information-pour-pr%C3%A9venir-les-risques>

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/lettres-actualites-pnns>